

nancier du VIII^e siècle, le colon aussi bien que l'affranchi ou le serf, est attaché à la terre et plus ou moins assujéti.

Assujéti, mais non opprimé : bien que le grand propriétaire exerçât alors sur les hommes de ses domaines, les colons comme les serfs, une sorte de justice patrimoniale. Celle-ci était nécessaire à une époque où le domaine remplaçait à peu près partout le village, et formait un petit monde très peuplé, qui vivait de sa vie propre, se suffisait à lui-même, entretenait peu de relations au dehors : le maître du domaine, par soi et par ses agents, représentait à peu près seul l'autorité locale, et seul pouvait maintenir la discipline dans le groupe social formé autour de sa maison. Ce droit de correction avait appartenu au maître dès l'époque romaine et les codes latins l'ont légué aux lois barbares; mais aucune loi ne lui avait donné naissance, il était sorti de la force des choses.

L'organisation de la propriété, à la date où s'arrête cette étude, c'est-à-dire au début du IX^e siècle, n'est pas encore le régime féodal, qui se formera plus tard, sous l'influence de causes particulières; mais les larges assises que nous venons de décrire, profondément enracinées dans le sol, et solidement reliées par ce ciment romain, qui défie les siècles, étaient de taille à soutenir tout l'édifice que l'on construirait sur elles. L'édifice féodal y fut bâti : aujourd'hui qu'il est en ruines, on reconnaît encore les substructions qui l'ont porté; une observation attentive fait voir que celles-ci sont antérieures à lui, indépendantes de lui, et plus anciennes même que l'époque où les Barbares s'établirent en Gaule.

X

L'HISTOIRE A LA CAMPAGNE. — PAYSANS ET PETITS NOBLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Une circonstance récente, — l'obligation de prononcer un discours devant une des plus érudites sociétés historiques de la province, — m'a donné l'occasion d'étudier les paysans sous l'Ancien Régime, particulièrement aux approches de la Révolution. J'ai eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux des papiers inédits, pièces notariées et titres de familles, qui m'ont permis d'entrer dans l'intimité de ceux que je voulais peindre. Comme c'est des paysans normands surtout que je m'occupais, on comprend que le papier timbré avait sur eux beaucoup à dire.

Cependant on se tromperait fort si l'on pensait que les anciens ruraux ne peuvent plus s'étudier que dans les parchemins. Ils ont laissé d'eux-mêmes des témoignages moins fragiles. On rencontre à chaque pas, dans les campagnes, des réalités qui reportent vite la pensée vers l'histoire, et la font revivre aux yeux. Les impitoyables exigences de la vie moderne ont là,

moins qu'ailleurs, nivelé le sol et les âmes. A l'ombre des hêtres et des pommiers, maint vieux logis est encore debout, vierge de toute restauration. Sous ses poutres enfumées bien des vieilles formes de langage, bien des vieilles mœurs nous ramènent à deux ou trois siècles en arrière. Au fond, le paysan a moins changé qu'on ne serait tenté de le croire. Le suffrage universel, la presse, les chemins de fer, même le service militaire, l'ont à peine modifié. Il se dépouille vite des idées nouvelles que, par aventure, il a recueillies au passage, et, comme il a généralement peu de curiosité, sa vie, dès qu'il est parvenu à l'âge mûr, se renferme d'elle-même dans l'étroit horizon que ses pères ont contemplé. Aussi est-ce à la campagne qu'il convient de relire, si l'on veut ne rien perdre de leurs saveur, les documents qui rappellent la vie des paysans d'autrefois. On en a encore sous les yeux, avec d'inévitables différences de parler et de costume, l'illustration vivante. Le passé s'éclaire par le présent, et les arrière-grands-pères revivent sous les traits rudes, dans le langage parfois archaïque de leurs petits-fils. Les anciennes traditions n'ont pas toutes péri : bien qu'il ne soit plus possible d'interroger des contemporains de Louis XV, ou même de la Révolution, il se rencontre encore beaucoup de personnes qui, dans leur enfance, ont été bercées avec les récits de cette terrible époque ou des temps qui la précédèrent, et en ont gardé l'impression durable. Quelquefois ces souvenirs ont été écrits : je sais telle mairie de village ou tel presbytère de campagne qui possèdent dans leurs archives des notes précieuses recueillies de la bouche

des vieillards par un instituteur ou par un curé. Que de moyens on aurait encore de fixer dans ses traits essentiels, et presque dans sa réalité vivante, l'image des campagnes françaises au déclin de l'Ancien Régime!

Pour la retrouver, cette image, il suffirait quelquefois d'ouvrir les yeux. Dieu merci, nos villages ne sont pas bâtis d'hier. Le plus souvent, le clocher dont la flèche de pierre ou d'ardoise s'élance au-dessus des arbres, est celui de la vieille église où nos pères ont prié : dans les allées droites du petit jardin à la française qui s'étend devant le presbytère le curé de l'Ancien Régime s'est promené, le bréviaire à la main, comme le fait aujourd'hui son successeur. Et combien les demeures de ses paroissiens ont peu changé! Regardez, par-dessus les fossés plantés de grands arbres, les maisons aux pignons élevés, aux soubassements de pierre ou de silex, aux poutres apparentes, ou les petits manoirs aux briques largement chaînées de pierre, qui, depuis la Renaissance et les guerres de Religion, depuis le XVII^e ou le XVIII^e siècle, ont abrité tant de générations rustiques. Il faut demander à l'imagination un bien faible effort pour revoir, assis devant leur porte, ou traversant l'herbe épaisse des masures, les vieux paysans pour lesquels ces demeures furent construites. Leurs intérêts, leurs peines, leurs joies, leurs mœurs, leurs croyances reviennent à l'esprit; on croirait causer avec eux. J'essaie quelquefois de faire de l'histoire ainsi, moins en érudit qu'en promeneur, et il me semble que je n'ai pas grand-peine à me figurer quels pouvaient être, à la fin de l'Ancien

Régime, l'aspect extérieur, la vie morale et sociale des villages que je traverse.

I

Un premier fait me frappe : c'est qu'ils n'étaient guère plus mal construits qu'aujourd'hui. Les habitations, les bâtiments ruraux, datant d'un ou deux siècles, y sont encore nombreux ; neufs, beaucoup d'entre eux durent avoir un aspect tout à fait engageant. On n'exagérera pas en disant que les ancêtres des cultivateurs modernes n'étaient pas beaucoup moins bien logés que leurs descendants. Étaient-ils moins bien meublés ? Je ne le pense pas. Le mobilier lui-même n'a pas beaucoup changé. Dans quelques cuisines, un horrible fourneau cache maintenant, au fond de la grande cheminée, la vieille plaque de fonte ornée de fleurs de lys, d'armoiries seigneuriales ou de motifs des fables de La Fontaine ; mais autour des murs, on retrouve l'horloge enchâssée dans sa gaine de chêne ou de noyer, le palier chargé de vaisselle, et la longue table entourée de bancs ; dans les chambres apparaît toujours la grande armoire si chère aux ménagères rustiques, si chère aussi aux collectionneurs : seul, le coffre aux habits, si souvent nommé dans les inventaires, a presque partout disparu, ou ne se retrouve plus que dans quelque coin d'écurie, transformé en coffre à avoine. Quand on se rappelle quelques-uns de ces inventaires, on est tenté de se demander si le paysan, — dans certaines contrées au moins, — ne

possédait pas, il y a cent ou même deux cents ans, un mobilier plus abondant qu'aujourd'hui.

Je me posais cette question en lisant l'inventaire dressé en 1711, après la mort d'un « marchand laboureur » qui habitait une paroisse aujourd'hui supprimée de l'arrondissement du Havre. Sa chambre à coucher devait être fort vaste, à en juger par tous les meubles qu'elle contenait. Il s'y trouvait deux lits, avec rideaux et courtines d'étoffe rouge ; deux buffets à deux battants, un garde-manger, une armoire à quatre battants, quatre coffres en chêne fermant à clef, six chaises, un fauteuil. Le mur était orné seulement d'un petit miroir et d'un tableau de sainteté. Sur la cheminée était un petit crucifix d'ivoire. La bibliothèque n'était pas nombreuse : une Bible, reliée en veau, et le *Directeur pacifique des consciences*, relié en parchemin. Dans un coin était déposée une épée. Une boîte contenait les objets précieux : deux tasses d'argent aux initiales des époux, deux croix d'or, deux bagues d'or, une autre bague en or avec une émeraude, deux petits diamants.

Si nous ouvrons ces armoires à quatre battants, ou si nous soulevons le couvercle de ces coffres « fermés à clef, de sculpture antique, » nous y trouverons, fleurant le thym ou la lavande, une abondante provision de linge et de vêtements. La femme du « marchand laboureur » de 1711 a pour elle seule huit « habits » différents. Je possède l'original d'un contrat de mariage un peu postérieur, de 1761. Après un touchant préambule, rappelant l'usage chrétien des fiançailles : « Les solennités de notre dite mère sainte

Église à ce requisite dûment accomplies et observées », sont énumérées les conditions de l'accord projeté entre deux villageois du pays de Caux, et décrits leurs apports respectifs. Dans le trousseau de la future le linge entre pour une proportion considérable : « cinquante chemises, trente-deux draps, savoir vingt de deux laies de toyle de lin, et dix autres de grosse toyle, deux douzaines et demie de nappes, cinq douzaines de serviettes, quatre doubliers, une serviette à pain bénit, trois douzaines d'essuie-mains, trois douzaines de coiffures, tant garnies qu'unies, et d'autre menu linge proportionné (1). » Mais, chez les paysans aisés, les armoires et coffres renfermaient souvent autre chose encore que du linge et des habits. L'inventaire de 1711 contient la description de nombreux papiers qui reposaient aussi sous les épais battants de chêne. L'analyse sommaire de ceux-ci : baux, quittances de fermages, titres de propriété, constitutions de rente, remplit soixante quinze pages.

Cela, il me semble, est bien normand. Cependant, il ne faudrait pas trop généraliser. Même en Normandie,

(1) Ce luxe de linge n'est pas nouveau. Au XIV^e siècle, avant les désastres de la guerre de Cent Ans, on le constate dans les inventaires. Peut-être même, en certaines choses, est-il plus grand alors qu'il ne sera trois cents ans plus tard. Les paysans du XVIII^e siècle ne portaient guère plus de gants qu'on n'en porte aujourd'hui encore dans les campagnes : or, les documents du moyen âge montrent les villageois dansant en gants blancs, les vassaux allant en gants blancs au-devant de leur seigneur, des gants offerts aux couvreurs, aux maçons, aux charpentiers, aux moissonneurs, après l'achèvement des travaux. Voir Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, p. 78; Charles de Beaurepaire, *Notes et documents sur l'état des campagnes dans la haute Normandie aux derniers temps du moyen âge*, p. 267; Siméon Luce, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI*, t. II, p. 224.

tous les paysans n'ont pas au même degré le goût du parchemin notarié. Moins d'un demi-siècle avant la date de notre inventaire, un témoin nous montre ceux du pays de Bray beaucoup plus confiants. « Il est très commun chez nous, — écrit Thomas du Fossé dans ses curieux *Mémoires*, — qu'on fasse des baux de ferme de douze et de quinze cents livres de rente, sur un méchant papier, avec une signature privée, et l'on est cependant aussi bien payé que si tous les notaires du Châtelet y avaient passé. » Il parle de « la bonne foy de nos paisans, qui se tiennent absolument à nos registres, et qui depuis plus de trente ans ne se sont pas avisés de me de demander quittance de ce qu'ils me payent de leurs fermes. » Il ajoute « qu'il n'y a peut-être pas de pais où il se termine plus d'affaires par voye d'accommodement, y ayant presque partout des personnes charitables et éclairées qui se font une vraye gloire de couper la racine et les suites du procès (1). » Voilà des Normands qui ressemblent bien peu à leur réputation ! Notez que Du Fossé est un janséniste, par conséquent un homme peu disposé à l'indulgence. Ne croirait-on pas (style à part) entendre M^{me} de Sévigné parlant de sa Bretagne, où elle a connu « des âmes de paysans droites comme des lignes, et qui pratiquent la vertu comme naturellement les chevaux trottent » ?

Le cultivateur de 1711 était fort à son aise, fermier d'autrui, mais ayant en plusieurs paroisses du bien au soleil : cependant sa situation ne dépassait pas celle

(1) *Mémoires de Thomas du Fossé*, t. II, p. 223.

d'un grand nombre d'autres, et plus d'un inventaire nous montrerait des logis ruraux aussi bien garnis que le sien. La vie, dans ces intérieurs, était généralement sobre. On n'y mange guère, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, de viande de boucherie qu'aux grandes fêtes. Le laitage, les produits de la basse-cour, la viande salée, les légumes, les fruits, suffisent à l'alimentation. Dans sa simplicité, cependant, l'existence du paysan de l'Ancien Régime paraît large et facile, toutes les fois que quelque circonstance extérieure, maladie, guerre ou disette, n'en vient point troubler le cours. J'en trouve encore la preuve dans le dossier dont je me suis déjà servi. Le cultivateur mort en 1711 avait laissé des enfants mineurs. Il y eut, en 1725, un compte de tutelle. A ce compte, les enfants, dignes héritiers d'un père qui gardait dans ses armoires tant de « liasses d'écritures, » opposèrent de nombreux « blâmes et contredits ». L'un d'eux porte sur une somme de cinquante livres, marquée pour la dépense des repas faits, le jour de l'inhumation, par les invités, et, les jours suivants, par les « notaire, sergent et arpenteurs, » venus pour estimer le mobilier. Les enfants constestent, parce qu'il dut y avoir, selon eux, fort peu à acheter, « la maison du défunt ne manquant d'aucunes choses nécessaires à la vie ». Cette simple phrase en dit plus qu'une longue énumération : elle évoque l'idée d'une abondance tranquille, qui ne saurait être prise au dépourvu.

II

Cependant, cette abondance n'était pas toujours assurée. Elle restait à la merci de hasards que nous ne connaissons plus. Grâce à la rapidité des communications, qui fait du monde entier comme un seul marché, les famines sont devenues impossibles, ainsi qu'un autre fléau, la lèpre, également disparue de nos contrées ; elles ne se retrouvent plus que dans l'extrême Orient. Au XVII^e siècle et même au XVIII^e, la famine se fait de temps en temps sentir. La correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux en parle fréquemment : on en trouve la mention, quelque fois très émouvante, dans les notes écrites au jour le jour par des curés de campagnes sur les registres paroissiaux. Les tableaux lamentables que des historiens, dominés par l'esprit de parti ou entraînés par la fantaisie, tracent de la misère des campagnes sous l'Ancien Régime sont faux quand on y voit l'image d'un état général : les documents authentiques nous le montrent tout différent. Mais ils deviennent vrais, si l'on y cherche seulement la représentation des époques de famine. Une récolte manquée suffit à réduire à la misère non seulement des provinces pauvres, comme le Berry, l'Auvergne ou le Limousin, mais encore des pays aussi riches que la Guyenne et la Normandie. En 1675, la disette afflige le Poitou et le Limousin ; en 1692, l'Auvergne, le Charolais ; en 1693, le Limousin

encore; en 1694, l'Armagnac et la Champagne; en 1695, le Quercy. Dans la Haute-Normandie, en 1693, « principalement dans le pays de Caux, qui est le long des côtes de la mer, » le peuple meurt de faim; le blé manque plus encore que l'argent; on est réduit à manger de l'herbe (1). De semblables disettes ont lieu à plusieurs reprises pendant le XVIII^e siècle: en 1709, 1710, 1738, 1739, on en trouve les traces dans les annotations des registres paroissiaux de la Bourgogne, du Maine, de la Touraine et de l'Anjou (2). Le manque de grains amène plusieurs fois des soulèvements populaires; en 1752, il y en a dans la Provence, la Bretagne, le Languedoc, la Guyenne, l'Auvergne, le Dauphiné: dans ces deux dernières provinces, on voit les nobles se mettre à la tête des paysans pour aller piller les magasins de blé. La Normandie n'est pas, dans cette cruelle année, épargnée par la disette: les paysans s'y révoltent aussi sous l'aiguillon de la faim, et pillent les marchés d'Yvetot et de Caudebec. D'Argenson, qui rapporte le fait, en prend occasion de dire que « ce peuple normand est fort méchant (3) »; mais, avant de charger d'un tel jugement la mémoire de nos pères, demandons-nous ce qui se passerait de nos jours si, les paquebots à vapeur et les chemins de fer étant brusquement supprimés, les habitants des

(1) *Correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux*, p. 246, 248, 274, 280, 319, 340, 350, 357, 360, 391.

(2) *Revue des Questions historiques*, janvier 1879.

(3) D'ARGENSON, *Mémoires*, t. VII, p. 81, 83, 87, 206, 210, 211, 212, 213, 229. — Craintes de révoltes pour le même motif, dans la généralité de Rouen, en 1768, 1771, 1775, 1779; Archives de la Seine-Inférieure, C. 106, 107, 108, 109, 110.

campagnes, et même des villes, se trouvaient en présence d'une année sans froment.

Plus encore que la lenteur des moyens de communication, les obstacles apportés par la loi, jusqu'en 1763, à la libre circulation des grains, et contre lesquels protestait encore, en 1751, la Société d'agriculture de Rouen, donnaient aux disettes un caractère particulièrement pénible: les habitants d'une province où la récolte avait manqué voyaient ceux d'une province voisine regorger de blé et de viande, alors qu'eux-mêmes souffraient de la faim. En beaucoup de lieux, du reste, l'état défectueux des chemins eût rendu sans effet une législation plus libérale. Sans doute à partir de Louis XV de nombreuses routes furent ouvertes pour unir les grandes villes. En 1787, le voyageur anglais Arthur Young admire leur longueur, leur solidité, leur bon entretien, et s'étonne que d'aussi magnifiques chaussées soient peu fréquentées. C'est que ce « faste » n'était guère qu'une apparence, masquant des réalités toutes différentes. Les documents que j'ai consultés montrent que beaucoup de localités de campagne ne communiquaient entre elles que par des « cavées et ravines », et restaient comme isolées du reste du monde. Ici, c'est une petite ville que « la difficulté des communications a laissée presque sans commerce; » ailleurs, c'est un gros bourg dont l'entrée est devenue impraticable; plus loin, c'est un village où, par suite du mauvais état des chemins, il ne passe presque plus personne; on voit les chariots obligés de traverser des terres ensemencées, et des troupes, changeant de garnison, contraintes de se frayer un passage à travers

champs, précédées d'ouvriers qui abattent les haies et comblent les fossés (1). Ces traits sont empruntés à la Normandie, c'est-à-dire à l'une des provinces les plus civilisées et les mieux entretenues; on trouve pis ailleurs : en Poitou, par exemple, où les chemins desservant des bourgs et des paroisses demeurent impraticables pendant huit mois de l'année; en Berry, ou Du Fossé, suivant en carrosse une voie inondée, crut s'être trompé de route et se trouver au milieu d'un lac; dans certaines contrées de montagnes, comme le Haut-Quercy ou le Haut-Rouergue, où les habitants étaient obligés de faire des provisions de vivres pour plusieurs mois, durant lesquels les communications se trouvaient interrompues avec le plat pays. Lors d'un voyage princier, comme celui de la Dauphine à Forges en 1749, ou celui de Louis XVI au Havre en 1786 (2), on réparait en hâte les voies indispensables. Cet état de choses tenait surtout à la répugnance avec laquelle, au XVIII^e siècle, on se servait de la corvée, impôt presque partout détesté du peuple, qui en sentait les inconvénients sans en voir les avantages, et dont, jusqu'à sa suppression en 1787, il était sans cesse question d'offrir ou d'imposer le rachat. C'est ainsi que les ingénieurs attribuent « le peu d'avancement des chemins dans la généralité de Rouen à la mollesse avec laquelle les travaux des corvées ont été conduits » : l'intendant, répondant au contrôleur général qui lui communique cette observation, parle de la difficulté qu'il y aurait à exiger davantage, « à cause du gouver-

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 803, 845, 885, 1094, 2133, 2150.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 2133.

nement fort doux auquel la province a été accoutumée (1). »

Cette douceur croissante des mœurs administratives, jointe à l'incertitude naturelle dans une époque de transition, où l'on cherchait de bonne foi le mieux sans être encore fixé sur les moyens de l'atteindre, eut un résultat singulier : à la fin du règne de Louis XVI la viabilité paraît, au moins dans les pays d'élection, plus défectueuse que sous les règnes précédents. Si, dans les pays d'États, comme le Languedoc, la Flandre ou la Provence, elle fut, jusqu'à la fin du siècle, en progrès continu, je vois, en Normandie, des marchés autrefois florissants dépérir, faute de routes carrossables, que l'on n'a pas eu l'énergie d'entretenir (2). A la porte même du Havre, la route de Rouen, sous l'admirable terrasse du prieuré de Graville, est, en 1788, dans un si mauvais état, que « les voitures sont obligées de prendre par les terres des laboureurs voisins (3). » Il s'agit ici des voitures destinées au transport des denrées : car, pour les relations ordinaires de la vie, les habitants des campagnes ne voyageaient guère qu'à cheval. Au commencement de ce siècle encore, des estampes représentant « le départ pour le marché » montrent le chef d'exploitation, enveloppé dans son grand manteau à plusieurs collets, et monté sur son bidet : la ménagère, le panier au bras, suit d'un pas alerte un autre bidet chargé de légumes, et aux flancs duquel

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 846, 1075.

(2) *Ibid.*, C. 888.

(3) *Ibid.*, C. 2163.

sont suspendues des volailles, pendant qu'un valet de ferme chasse devant lui bœufs et porcs. Il fallait avoir du blé à livrer ou des transports de bois à faire, pour atteler le lourd chariot capable de défier toutes les ornières et de suivre sans verser toutes les cavées; mais les personnes allaient à pied, souvent à cheval. A l'horizon des routes, au lieu des rapides et parfois élégants tilburys de nos paysans, on voyait se dessiner sur le ciel de longues files de cavaliers, cheminant au pas de leurs montures.

III

La possibilité des disettes, la difficulté des communications, voilà une des différences entre les campagnes d'autrefois et celles d'aujourd'hui. La perception des impôts, sinon la nature des impôts eux-mêmes, en est une autre. Ce qui rendait impopulaires les impôts de l'Ancien Régime, c'était moins leur poids, généralement supportable, que la manière dont ils étaient répartis ou perçus. Les paysans, qui n'aiment pas à confesser leurs bénéfices, durent acquiescer la dîme avec une grande répugnance. Qu'ils ne la payassent pas volontiers à ces gros décimateurs, dont beaucoup de documents signalent l'indifférence pour les paroisses où ils percevaient des revenus (1),

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 841, 842, 843, 844, 845, 846, 1683, 2056. — Voir encore De Beaurepaire, *Renseignements statistiques sur l'état de l'agriculture vers 1789*, p. 84 et suivantes.

cela n'aurait guère lieu de surprendre; mais quand elle était due au curé, ils n'y mettaient pas beaucoup plus d'empressement, bien que les curés de campagne fussent, au XVIII^e siècle, généralement aimés de leurs paroissiens. Souvent ceux-ci plaidaient contre eux à propos de dîmes. Une culture nouvelle comme celle de la pomme de terre y doit-elle être assujettie? procès devant le prévôt de Badonviller, en Alsace. Même ailleurs qu'en Normandie, résistance à payer la dîme des pommes : un curé, puis le grand vicaire du diocèse de Beauvais, refusent l'absolution aux récalcitrants : la cause est évoquée par le Parlement de Paris (1). Dans le pays de Bray, plusieurs procès relatifs au trèfle et au foin (2). J'ai trouvé, dans des archives privées, le procès soutenu à propos d'une autre dîme par un cultivateur du pays de Caux. Perdu au siège de la vicomté de Montivilliers, il fut porté en appel devant le Parlement de Rouen. L'un des points litigieux était celui-ci : en payant la dîme des agneaux, le propriétaire d'un troupeau doit-il encore payer la dîme de la laine produite par la mère des agneaux? Dans les conclusions prises devant le Parlement par le procureur de la cause, et relatées dans un arrêt préparatoire du 11 mars 1760, on lit : « L'agneau doit racheter la mère. » Le procureur n'a pas osé faire suivre cette phrase du texte latin de l'hymne pascal : *Agnus redemit oves*. J'ignore si les parlementaires se laissèrent toucher par cet argument liturgique, car malheureusement l'arrêt définitif ne se retrouve

(1) Gérard, *l'Ancienne Alsace à table*; Barbier, *Journal*, t. V, p. 26.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 963, D. 303.

pas (1). La question n'était pas sans intérêt, à une époque où toute ferme de quelque importance nourrissait un troupeau de bêtes à laine, et où la population ovine était beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui (2). Telles étaient cependant les difficultés, les incertitudes auxquelles pouvait encore, au milieu du XVIII^e siècle, donner lieu la perception des dîmes!

Celle de la taille (au moins dans les pays de taille personnelle) soulevait des querelles sans fin. La répartition, dans chaque paroisse, était arbitraire, calculée d'après les signes apparents de la richesse, au gré des collecteurs. Ceux-ci, choisis parmi les paysans aisés, étaient à peu près maîtres de charger et de décharger qui ils voulaient, de favoriser leurs amis, de molester leurs ennemis, de flatter les puissants, imprimant, selon la forte expression d'une assemblée provinciale (Berry, 1779), sur chaque rôle leurs craintes, leurs faiblesses et leurs vices. La correspondance des contrôleurs généraux, les plaintes des États, les mémoires des contemporains, reviennent souvent sur ces abus et dénoncent, parfois en termes fort pittoresques, la connivence des collecteurs avec « les coqs de paroisse » (3) pour laisser tomber le fardeau sur les plus faibles et les moins protégés. L'Église ne se faisait pas faute d'élever la voix, et peut-être, en ce

(1) Voir dans la *Revue des Questions historiques*, avril 1877, mon article intitulé : *Une famille de cultivateurs normands sous l'Ancien régime*, p. 600.

(2) Pour prendre un exemple entre mille, à Senneville-sur-Fécamp dix cultivateurs possédaient, d'après un rôle de 1707, sept cent dix-sept bêtes à laine pâturant sur les communaux. La même commune possède aujourd'hui un seul troupeau.

(3) *Correspondance des contrôleurs généraux*, p. 35.

temps de foi, était-elle la plus écoutée. J'ai rencontré par hasard, dans une vieille bibliothèque, un recueil assez curieux d'*Instructions courtes et familières, en faveur des pauvres et particulièrement des gens de la campagne* (1). Le sermon pour le huitième dimanche après la Pentecôte est tout entier sur *la taille*. La première partie est consacrée au développement de cette pensée, « qu'un collecteur qui a fait injustice est obligé à restitution, » y eût-il vingt ou trente ans que l'injustice a été commise, et même que tous les collecteurs d'une paroisse sont solidaires et « obligés à la restitution les uns pour les autres ». — « J'ai donc eu raison, conclut le prédicateur, de dire que l'injustice des collecteurs a de terribles suites. Si elles étaient connues, ou plutôt si l'on y faisait réflexion, je doute qu'aucun collecteur fût assez ennemi de lui-même pour se résoudre à commettre aucune injustice dans l'imposition de la taille. » Étaient-ce là de vaines paroles? Saint-Simon parle d'un intendant de Picardie qui, ayant, pour favoriser les fermiers du duc de Chaulnes, commis des inégalités dans l'assiette de la taille, se crut plus tard obligé d'indemniser de ses deniers tous ceux qui avaient souffert de cet acte de faiblesse. D'humbles collecteurs de paroisse, qui parfois lisaient la Bible, comme me l'a montré l'inventaire de l'un d'eux, étaient capables, eux aussi, d'écouter les scrupules de la conscience chrétienne,

(1) Par messire Joseph Lambert, prêtre, docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, prieur de Saint-Martin de Palaiseau. — Paris, chez Philippe Lottin, rue Saint-Jacques, proche Saint-Yves, à la Vérité, MDCCLXXII.